

Commune de Saulnières

Compte Rendu de la réunion du 4 juin 2015

Convocations du 30 mai 2015 2015

L'an deux mil quinze, le quatre juin à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Albert, Maire

Présents : MM. Albert. Romano. Demerre. Toutin. Alleaume. Pelletier. Rossi. Le Valégant. Mmes Rolland. Gaudry. Campas. Tanné Duspain. Lauvernier.

Absents excusés : Mme Tremblay (pouvoir à M .Pelletieri). Mme Chauvin

Secrétaire de séance : M. Alleaume

- Lecture et approbation du compte rendu des réunions du 27 mars et 17 avril 2015.
- Assainissement : les premières lettres en recommandé devraient être envoyées par l'Agglo du Pays de Dreux fin juin pour donner les indications pour le raccordement.
- Monsieur Romano a rencontré l'entreprise Maharaux pour l'établissement d'un contrat pour l'entretien du chauffage de la salle polyvalente. Nous sommes dans l'attente d'un devis.

Création d'un service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit du sol avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux. La délibération est prise par 14 voix POUR

- Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Thimert, notifiant la demande des communes de Puiseux, Châteauneuf en Thymerais, Maillebois et Fontaine les Ribouts de se retirer du dit syndicat, compte tenu de l'absence de vallées à entretenir sur ces quatre communes. Les conditions de retrait seraient des conditions financières et patrimoniales nulles, n'entraînant pas d'incidences trop dommageables pour le fonctionnement ultérieur du Syndicat. Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité.
- Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dont la Commune est membre, a approuvé les propositions de modifications des statuts suivantes qui sont soumises à l'accord des conseils municipaux :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-20 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, approuvés par arrêté préfectoral n°2014-311-0005 du 7 novembre 2014 ;

Vu la délibération n°2015/120 du conseil communautaire du 18 mai 2015 approuvant les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux ;

En conséquence, le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir :

- ▼ **Approuver** la restitution de la compétence facultative Production d'eau aux communes de Charpont, Le Boullay-Mivoye et Villemeux-sur-Eure,
- ▼ **Approuver** la restitution des études sur la gestion du fonctionnement des écoles primaires aux communes de Beauche, Brezolles, Châtaincourt, Crucey-Villages, Escorpain, Fessanvilliers-Mattanvilliers, La Mancelière, Laons, Les Châtelets, Prudemanche, Revercourt et Saint-Lubin-de-Cravant,
- ▼ **Approuver** la restitution de la compétence facultative Péri-scolaire à la commune de Cherisy,
- ▼ **Approuver** le transfert de la compétence facultative Péri-scolaire par la commune de Châteauneuf-en-Thymerais,
- ▼ **Approuver** la restitution de la compétence facultative Extrascolaire à la commune de Cherisy,
- ▼ **Approuver** la suppression des zones de développements éoliens de la compétence optionnelle Protection et mise en valeur de l'environnement,
- ▼ **Approuver** la création des compétences facultatives Pôles d'échanges multimodaux, Abribus et Aérodrome,
- ▼ **Approuver** les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux tels qu'ils sont annexés,
- ▼ **Approuver** la notification de la délibération exécutoire du Conseil Municipal au Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour exécution.

En conséquence, Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le projet de modification statutaire.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Gédia relatif au contrat de vente de gaz naturel en offre de marché.
Le contrat établi pour 2 ans débute le 1^{er} juillet 2015. La commune étant sous contrat jusque-là avec Gédia, sans rencontrer de problème, le tarif proposé étant de bonne qualité,
Le Conseil, après délibération, à l'unanimité accepte la proposition de contrat de GEDIA et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE 28), lequel a fait l'objet d'un accord à une très large majorité du Comité Syndical (191 voix pour et 1 voix contre) à l'occasion de sa réunion en Assemblée Générale le 19 mai 2015.

Par cette décision, le Syndicat entend pouvoir apporter aux communes qui en exprimeront le souhait un service supplémentaire, à savoir la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

En l'état, il est précisé qu'une suite favorable ne pourra être réservée à ce projet qu'à la condition que celui-ci recueille l'accord de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir ainsi présenté.

- **tarifs festivités 2015**

Dans le cadre de la préparation des Festivités 2015, le conseil municipal arrête les tarifs suivants :

1. 14 Juillet
 - Tarif repas: 1.00 €pers. habitant de la commune
13.00 €pers. extérieur à la commune
7.50 €pers. enfant extérieur
 - Tarif buvette: 1.50 €sandwich ou boisson ou frite
 - Tarif Jeux: 1.50 €participation
2. Randonnée Pédestre:
 - Tarif repas: 7 €personne adulte / 3.50 €enfant de – de 12 ans
3. Foire à tout :
 - Tarif emplacement: 2.50 €ml
 - Tarif buvette: 1.50 €boisson ou sandwich ou frites
 - Tarif saucisse frite : 2.00 €
 - Tarif café : 0.50 €

Après délibération, le conseil municipal, vote les tarifs ci-dessus par 14 voix Pour

- **tarifs visite des Bretons**

Concernant le week-end de jumelage des Bretons de Saulnières (Ille-et-Vilaine), une participation
Pour la journée du samedi : visite + repas du soir : 40.00 euros
Pour le banquet du midi : 20.00 euros

Sera sollicitée aux participants des deux communes.

Un titre de recette sera émis à la commune de Saulnières (Ille-et-Vilaine) soit :
60 euros X 31 personnes = 1 860.00 euros.

Après délibération, le conseil municipal, vote les tarifs ci-dessus par 14 voix POUR

- Préparation du 14 Juillet : le feu d'artifice est commandé, les lampions devront être demandés.
Une commission des Fêtes aura lieu le lundi 22 juin à 20 h.

- Travaux site de la Fonderie : Problème d'accessibilité Mairie (prévoir l'emplacement, même si fait ultérieurement). ; toit sur le lavoir ; bardage du local technique ; voir si il existe une porte au niveau de l'escalier du local.

-**TOUR DE TABLE :**

- M. Romano : le 1^{er} juillet, intervention de l'ERDF à l'étang de Foulon pour la sauvegarde des cygnes à 9 h
Demande si des guirlandes de Noël peuvent être prévus pour les bâtiments communaux.

Signale que le 20/6 a lieu l'assemblée générale du Foot suivi du barbecue annuel.

- Mme Lauvernier : Problème de la vitesse à Bretonnières. Peut-on envisager de mettre des radars pédagogiques. (coût 3500 euros, subventionné)
- M. Alleaume : Indique qu'au niveau de la salle polyvalente, il faudrait un micro-ondes (a été volé). Prévoir un nouvel achat.
Signale que l'entreprise Eiffage a rempli sa cuve d'eau pour le nettoyage des routes (environ 100 m3).
- M. Rossi : indique qu'il y a eu 159 visiteurs sur le site communal en mai (722 depuis janvier)
- Mme Campas : soulève le problème des bulles à verres non ramassées. L'agglo a précisé qu'un des bras d'un camion était en panne et donc la tournée ne se faisait qu'avec un camion au lieu de deux. Le problème est maintenant résolu.
- M. Pelletier est remercié pour ses travaux de peinture dans le futur bureau du secrétariat.
- M. Le Valégant demande des précisions au sujet de la convention pour l'assainissement.
Une subvention est possible à concurrence de 80 % des travaux avec un plafond de 2500 euros. Des plaquettes devraient être distribuées pour informer les habitants.
- Mme Gaudry : fait un bilan de la réunion du SIAD (Soins Infirmiers à Domicile) – 2 Personnes de Saulnières sont bénéficiaires. Il y aurait 30 personnes de + de 75 ans sur la commune.

Mme Rolland : demande que soit retiré un gabion à un endroit pour constater ce qu'il y a en dessous.

Séance levée à 23 h 50

Le Maire,

La secrétaire de séance,

les membres présents